

BILAN DES ACCIDENTS DE L'ANNÉE 2007

En se référant aux infos accidents émises en 2007, voici le portrait de la situation cette année.

Travaux en moyenne tension en Distribution :

- 5 électrisations de travailleurs lors de travaux sur la moyenne tension;
- 7 déclenchements de ligne lors de travaux sur la moyenne tension;
- Brûlure au visage occasionnée lors de la coupe d'un câble sous tension;
- Deux événements d'origine électrique n'ayant occasionné aucune blessure;
- Un événement d'origine électrique ayant occasionné un éblouissement.

Travaux à proximité de moyenne tension en Distribution :

- Éclatement d'un parafoudre en porcelaine lors de sa mise sous tension, arrêt de travail d'une semaine.

Travaux sous tension 120/240 volts en Distribution :

- Lors de la réalisation des travaux à ce niveau de tension, il y a eu trois cas d'électrisations. Dans un des cas, une observation de 24 heures a été réalisée.

Travaux sous tension 347/600 volts en Distribution :

- Lors de la réalisation des travaux à ce niveau de tension, il y a eu trois événements accidentels :
 - Dans deux cas, il s'agissait d'un contact de fils dénudés sous tension, ce qui a produit des arcs électriques occasionnant des brûlures aux travailleurs;
 - Dans l'autre cas, un contact de fils dénudés sous tension a produit un arc électrique n'occasionnant aucune blessure au travailleur.

Travaux avec générateur de tension en Distribution :

- En manipulant le câble du générateur de tension, l'employé a été électrisé.

Travaux de mesurage en Distribution :

- Lors de la réalisation de travaux dans l'activité mesurage, un accident a nécessité un séjour à l'hôpital pour un travailleur;
- Dans deux autres cas, les travailleurs ont été exposés à un éblouissement;
- Dans un des cas, le travailleurs a subi des brûlures;
- Dans l'autre cas, il n'y a eu que des dommages matériels importants, mais le travailleur n'a pas été blessé.

Retour de courant en Distribution :

- En installant des MALTS sur les bornes secondaires d'un transformateur, un arc électrique s'est produit. Le monteur Distribution n'a subi aucune blessure.

Électricien d'appareillage TransÉnergie :

- Lors de travaux sous tension afin de réparer un conducteur enfoui dans le sol, le travailleur a été électrisé.

Monteur de ligne de Transport :

- Lors de travaux, il y a eu contact accidentel avec le primaire, occasionnant des brûlures au travailleur;
- Lors de travaux, un monteur a été électrisé par de l'induction (séjour à l'hôpital).

Travaux dans les installations de Transport :

- Lors de travaux, un court-circuit s'est produit, occasionnant des brûlures au travailleur;
- Lors de travaux, un contact accidentel s'est produit, occasionnant un éblouissement au travailleur.

Production :

- Lors de travaux, dans deux cas l'événement a occasionné l'électrisation des travailleurs;
- Dans un autre cas, l'événement a occasionné des brûlures;
- L'équipement électrique (soudeuse) d'une centrale était mal raccordé, un travailleur a été électrisé.

Conduite de véhicule :

- Lors de la conduite d'un VTT, le travailleur est resté coincé sous le véhicule lorsque celui-ci s'est renversé.

Ce bilan représente ce qui a été rapporté. Nous sommes très conscients que la réalité peut être différente.

En conclusion, nous devons être encore plus vigilants avec la venue graduelle de la relève et être sans cesse rigoureux dans l'application des normes de santé et de sécurité au travail. Nous avons tous les outils nécessaires pour exercer un travail sécuritaire à Hydro-Québec, et nous avons la chance de travailler pour une entreprise ayant des valeurs de sécurité beaucoup plus avancées que dans bien des endroits. Pour vous les membres, la partie syndicale du CPSS 1500 se charge continuellement de faire cheminer l'entreprise dans ce sens.